

# BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE



## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022



Pris en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 et particulièrement en application de l'article 107 relatif à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales

## SOMMAIRE

<b>I. Le contexte économique</b>	p. 3
A. Les éléments de contexte économique et financier au niveau national	p. 5
B. Le projet de Loi de finances 2022 : pas de révolution pour les collectivités territoriales	p. 6
<b>II. Présentation de la structure: compétences, gouvernance et organisation</b>	p. 9
A. Présentation de la structure	p. 10
B. La gouvernance	p. 12
C. L'organisation des services au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	p. 13
<b>III. Analyse financière rétrospective au travers du compte administratif</b>	p. 14
Introduction : une année de stabilisation confortée et de réalisation de de travaux structurants	p. 15
A. Eléments clés du compte administratif 2021 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle	p. 17
B. Les évolutions du compte administratif par chapitre	p. 22
C. Le compte administratif du budget annexe par chapitre	p. 26
<b>IV. Les orientations budgétaires pour 2022</b>	p. 28
A. Le budget principal: la section de fonctionnement	p. 31
B. Le budget principal: la section d'investissement	p. 36
C. Evolution du budget depuis 2011	p. 39
D. Focus sur la dette : évolution de l'annuité	p. 41
E. Le budget annexe	p. 44
<b>V. Les perspectives pluriannuelles</b>	p. 48
A. D'un point de vue statutaire	p. 49
B. D'un point de vue des ressources humaines	p. 49
C. D'un point de vue financier	p. 51
D. D'un point de vue technique	p. 54

# I. Le contexte économique

## RAPPEL

Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) n’a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d’avoir une vision globale de l’environnement financier du syndicat mixte. Conformément à l’article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est pris acte du débat d’orientation budgétaire par une délibération spécifique, et ce dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif.

Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) porte sur les orientations budgétaires, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

## **A/ Les éléments de contexte économique et financier au niveau national**

Un rebond de l'économie française en 2021 et 2022 après la crise sanitaire malgré les répliques épidémiques.

### **Une reprise économique en 2021**

Freinée jusqu'au début du printemps 2021 par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB a ainsi progressé au fil des semestres après avoir stagné au premier, pour atteindre + 6% sur l'ensemble de l'année 2021.

Le taux de croissance pour 2022 est anticipé à + 4 %.

L'activité tend à retrouver voire à dépasser son niveau d'avant crise sanitaire, soutenue par la consommation qui demeure dynamique, tirée par le maintien des revenus des ménages (grâce aux mesures de soutien : chômage partiel, aides ciblées, etc.) et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021.

L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux toujours favorable. Le taux de chômage semble refluer après une récession historique avec une décrue engagée en 2021 et qui devrait se poursuivre en 2022.

Toutefois cette embellie générale, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants et le prix des matières premières ainsi que du coût de l'énergie en forte progression.

## **Une réduction du déficit en 2022 grâce à la sortie des mesures d'urgence.**

En 2020 les finances publiques ont été fortement mobilisées par des mesures massives de soutien d'urgence. Ainsi, après le niveau inédit de 9,1 % du PIB en 2020, le déficit public devrait de réduire dès 2021 à 8,4 % du PIB en raison du rebond de l'activité. Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance.

En 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8 % du PIB en 2022.

## **B/ Le projet de Loi de finances 2022 : pas de révolution pour les collectivités territoriales**

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022 ne prévoit pas de réforme d'ampleur pour les collectivités, contrairement aux précédents (PLF 2020 : suppression de la TH ou PLF 2021 : avec la réforme des impôts de production). Mais il procède à quelques changements pour les finances locales, comme une réforme des indicateurs financiers.

Le PLF, prévoit encore une dépense publique importante avec un endettement public toujours prévu à un niveau élevé.

Pour les collectivités, les mesures sont assez succinctes, la période (année d'élections nationales et crise sanitaire) étant peu propice aux réformes structurantes pour les collectivités.

## **Dotations stables**

Le Gouvernement maintient globalement les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales :

- la DGF 2022 est stable avec un montant de 26 786 milliards, dont 18 3 milliards pour le bloc communal,
- les DSU et DSR (dotation de solidarité urbaine et rurale) sont en augmentation chacune de 95 millions d'euros,
- la DNP (dotation nationale de péréquation) est stable.
- les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) seront également abondées de 350 millions d'euros supplémentaires pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique.

Le dispositif de contractualisation a été suspendu durant la crise sanitaire, et sa reconduite semble se dessiner, selon des périmètres budgétaires élargis, dans l'objectif de renforcer la participation à la réduction des déficits publics.

## **Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La loi de finances pour 2021 avait acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Pour mémoire, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 Md € en 2022.

L'automatisation, qui a débuté avec certaines catégories de collectivités ou d'établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2021, concerne cette année toutes les collectivités et groupements qui avaient participé au plan de relance de 2009-2010. L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

## **Suppression de la taxe d'habitation et réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités territoriales**

Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation qui est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales à l'horizon 2023. Aujourd'hui, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers non exonérés bénéficieront d'une exonération de 65 % en 2022.

Les collectivités locales sont compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution.

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale...). Ces ajustements seront introduits de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027 et dont la mise en place doit prévoir un système de « lissage » pour éviter les effets trop brutaux sur les dotations.

Malgré le rebond de l'activité en temps de pandémie liée au coronavirus, la conséquence économique sur l'ensemble des acteurs reste visible.

A ce titre, les collectivités territoriales connaissent également une séquence difficile face aux difficultés apparues lors de la crise sanitaire et face aux incertitudes sur les ressources fiscales.

## II. Présentation de la Structure: Compétences, gouvernance et organisation

## A/ Présentation de la structure

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 000 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

**Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :**

- Compétence 1 : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- Compétence 2 : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)

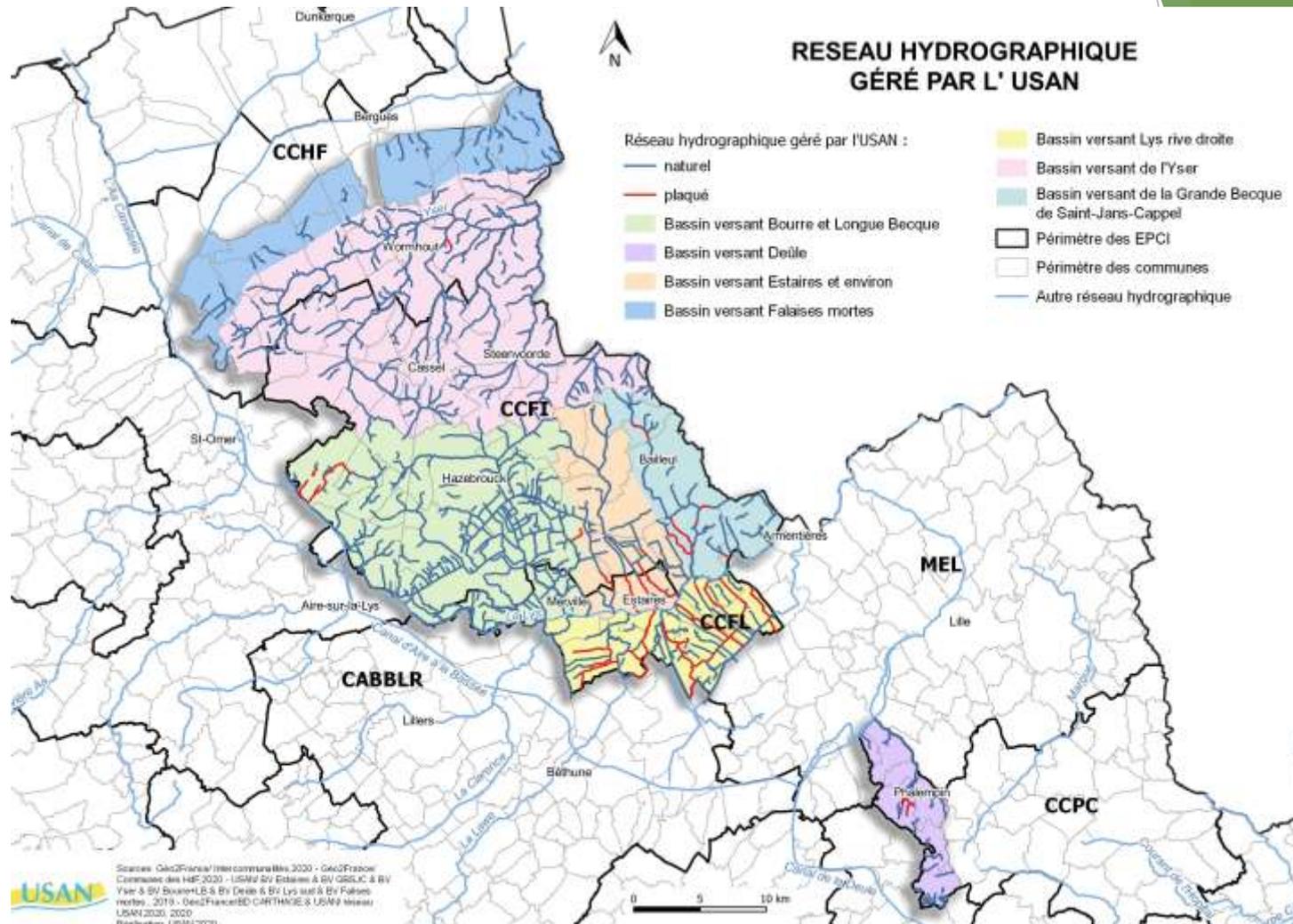
**L'USAN en quelques chiffres (au 1<sup>er</sup> janvier 2022) : 89 communes représentées**

**Communes et communautés de communes adhérentes : 4 communes et 4 communautés de communes**

**Longueur du réseau de cours d'eau géré : 1 040 Kms**

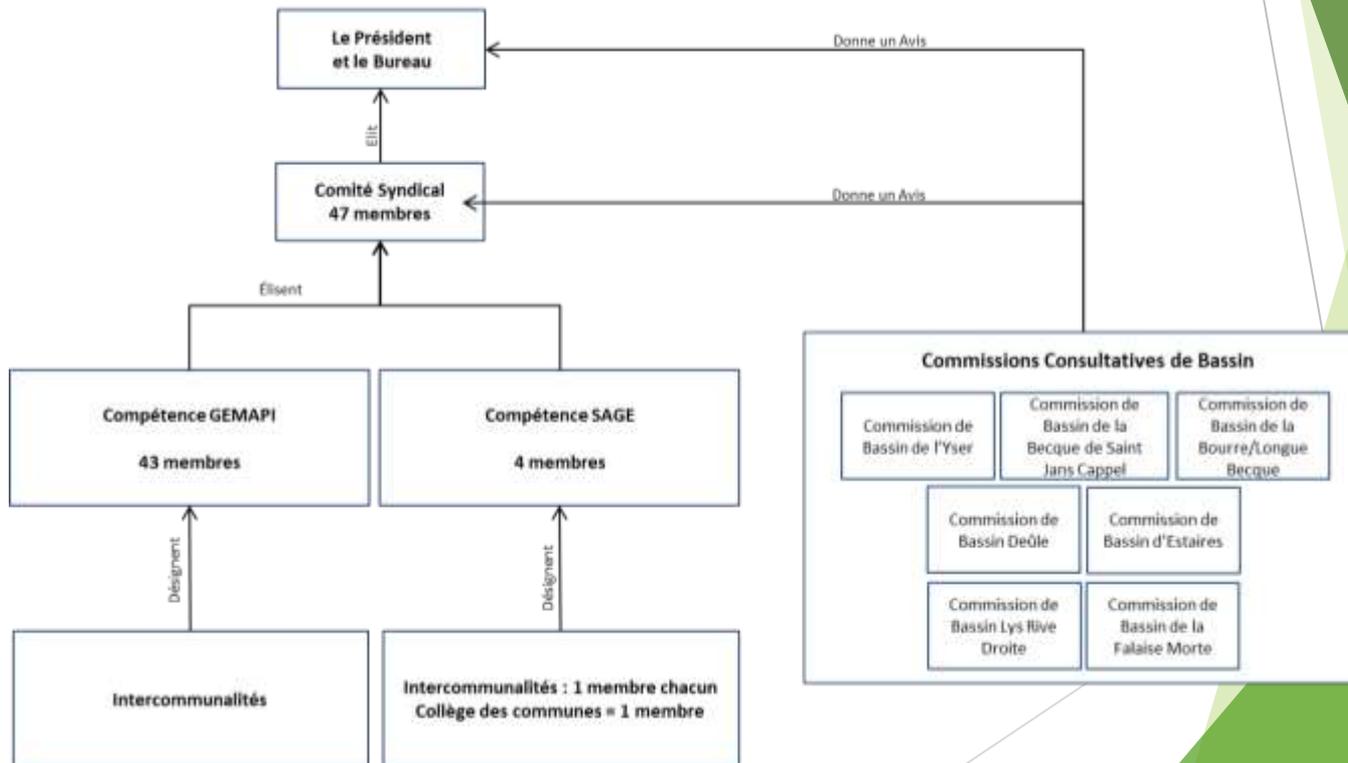
**Superficie des bassins versants = 100 912 Ha**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le comité syndical comprend 47 membres délégués titulaires.



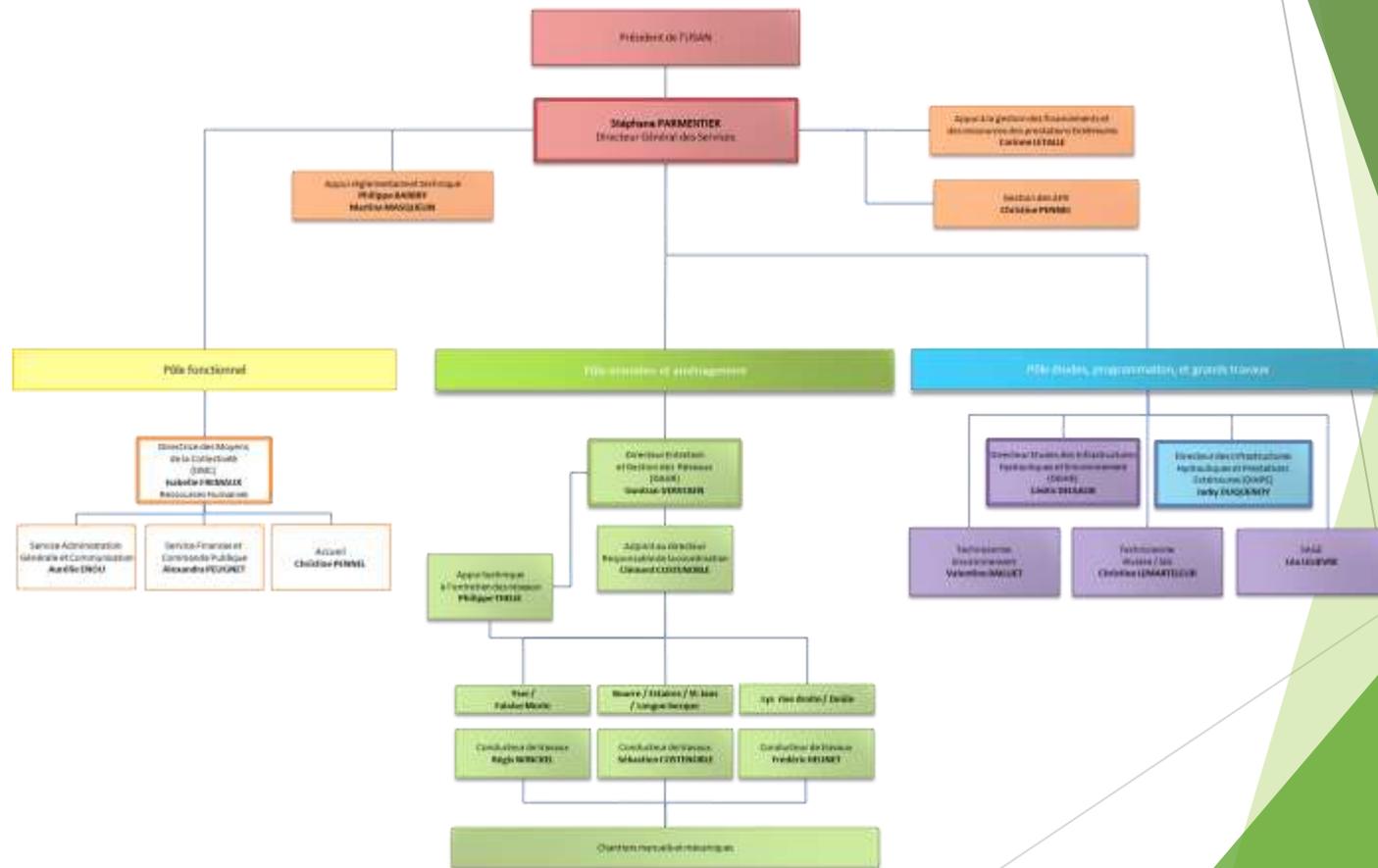
## B / La gouvernance

### L'organisation de l'USAN au 1<sup>er</sup> janvier 2022



# C/ L'organisation des services au 1<sup>er</sup> janvier 2022

ORGANIGRAMME DE L'USAN 2022



### III. ANALYSE financière rétrospective au travers du compte administratif

## **Introduction : une année de stabilisation confortée et de réalisation de travaux structurants**

Après une année de transition et de reconstruction (2018), liée à l'intégration de la compétence GEMAPI (dont la représentation / substitution des EPCI) et le retrait de la MEL, puis une année référence vis-à-vis des nouveaux statuts, 2020 a été une année de stabilisation et de confirmation.

*L'année 2021 a permis de conforter les résultats financiers et assurer la mise en œuvre du programme de travaux, notamment les Zones d'Expansion de Crues.*

### 1/ Un effet covid maîtrisé

Les dépenses exceptionnelles (masques, gel hydroalcoolique, achat de logiciels et de matériels supplémentaires pour le télétravail) se sont poursuivis cette année 2021 et ont partiellement été compensées par certaines économies (téléphonie, internet).

### 2/ Le refinancement de la dette: une anticipation salutaire

La stabilisation et même le confortement de l'autofinancement (+15% par rapport à 2020) a été le fruit notamment de l'opération de refinancement réalisée en fin d'année 2019; qui depuis diminue chaque année la part de la section de fonctionnement porté à la dette (charges financières).

## **Introduction : une année de stabilisation confortée et de réalisation de travaux structurants**

### 3/ Reprise de provision pour charge exceptionnelle

En 2015, l'USAN avait constitué une provision semi-budgétaire pour charges de 1,5 M € afin d'aider au financement de travaux lourds en fin de programme 2016 - 2022.

En fin d'année 2021, l'USAN a procédé à la reprise de cette provision, qui a été portée sur la section de fonctionnement.

An delà d'être une aide à la réalisation du programme de travaux en abondant la trésorerie, cette provision permet également d'assurer sereinement l'acquisition du nouveau siège et la transition pendant la vente des bâtiments actuels.

### 4/ La concrétisation du programme de travaux

En 2021, après plusieurs années d'études de conception et de démarches règlementaires (autorisation environnementale, DUP, ... ) et foncières, les grands travaux structurants prévus à la programmation 2016-2022 ont commencé leur réalisation concrète.

## A/ Éléments clés du compte administratif 2021 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

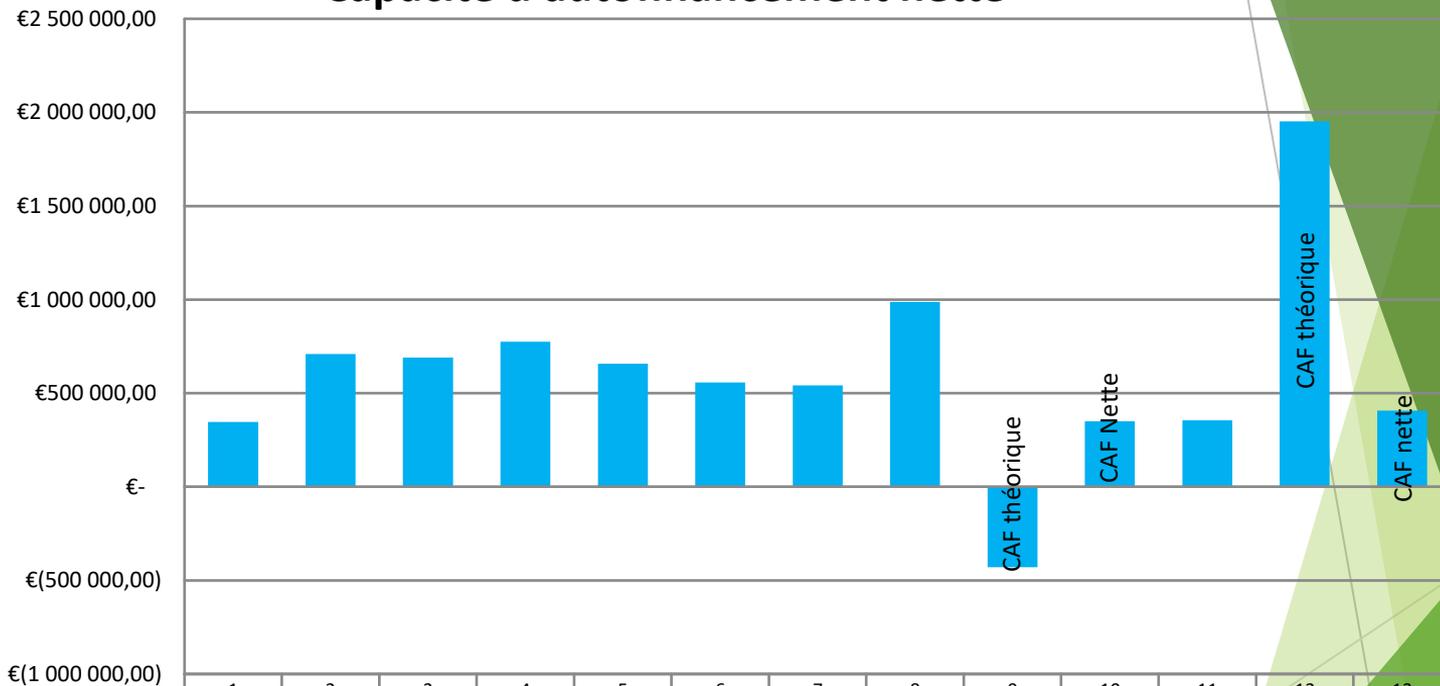
1. Capacité d'autofinancement brute = **658 300 €** (2 158 300 € en intégrant la reprise de provision)

Capacité d'autofinancement nette = **405 500 €**

**Capacité d'autofinancement brute - dette en capital = 658 300 - 252 800 = 405 500 €**

Année	Capacité d'autofinancement nette	
2011	345 000,00	
2012	708 000,00	
2013	688 500,00	
2014	773 500,00	
2015	654 900,00	
2016	555 000,00	
2017	539 300,00	
2018	985 500,00	
2019	-429 900,00	
2019	348 600,00	
2020	352 600,00	
2021	1 950 500,00	avec reprise de provision
2021	405 500,00	

## Capacité d'autofinancement nette



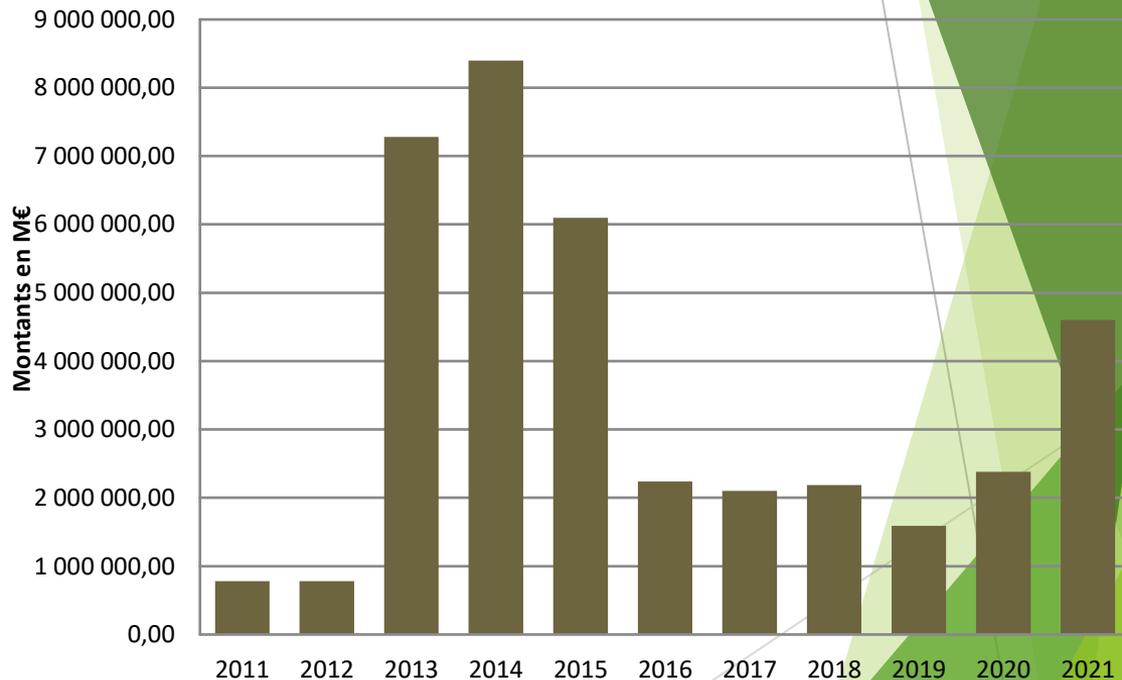
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Capacité d'autofinancement nette	345 000,00	708 000,00	688 500,00	773 500,00	654 900,00	555 000,00	539 300,00	985 500,00	-429 900,00	348 600,00	352 600,00	1 950 500,00	405 500,00
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	2021

3. Excédent cumulé de fonctionnement = 5 780 400 €
4. Déficit cumulé d'investissement sans reports = 2 718 700 €
5. Déficit cumulé d'investissement avec reports = 2 539 400 €
6. Résultat reporté en fonctionnement (002) = 3 061 600 €

7. Evolution des dépenses d'équipement avec reports depuis 2011

Année	Evolution des dépenses d'équipement
2011	779 000,00
2012	779 000,00
2013	7 277 200,00
2014	8 398 000,00
2015	6 095 000,00
2016	2 238 400,00
2017	2 101 200,00
2018	2 184 600,00
2019	1 589 000,00
2020	2 378 400,00
2021	4 598 000,00

### Evolution des dépenses d'équipement



8. Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant

Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	184 831,97	142 329,35	97 446,59	50 050,39						
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	21 816,82	16 799,99	11 502,21	5 907,76						
<input checked="" type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00			2 500 000,00	2 458 519,04	2 373 064,53	2 284 175,44	2 191 713,72	2 095 535,78		
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	280 293,76	263 692,45	246 319,37	228 138,62	209 112,65	189 202,20	168 366,12	146 561,39	123 742,97	99 863,74
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	57 200,00	52 534,84	47 661,96	42 572,12	37 255,64	31 702,45	25 902,01	19 843,31	13 514,84	6 904,61
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	179 191,92	164 384,11	148 958,82	132 890,29	116 151,71	98 715,13	80 551,44	61 630,33	41 920,20	21 388,16
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	154 240,94	131 791,96	108 130,74	83 191,81	56 906,18	29 201,12				
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,77	33 337,75	25 665,95	17 568,37	9 021,37						
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	240 834,64	224 686,67	207 913,77	190 491,76	172 395,52	153 598,96	134 074,97	113 795,40	92 731,01	70 851,43
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	235 754,95	210 223,62	183 655,72	156 009,16	127 240,16	97 303,13	66 150,66	33 733,40		
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	129 108,37	113 027,93	96 217,44	78 643,75	60 272,22	41 066,62	20 989,08			
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	278 687,02	258 729,85	237 840,68	215 975,99	193 090,22	169 135,68	144 062,47	117 818,34	90 348,61	61 596,04
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	62 537,39	48 146,06	32 956,01	16 922,91						
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	302 227,17	279 051,45	255 099,34	230 344,84	204 761,06	178 320,23	150 993,63	122 751,59	93 563,44	63 397,49
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27									2 587 132,27	2 501 490,54
<b>Total du Budget UNION</b>			<b>8 467 007,88</b>	<b>2 160 062,70</b>	<b>1 931 064,23</b>	<b>4 191 271,02</b>	<b>3 898 679,81</b>	<b>3 550 249,89</b>	<b>3 272 420,96</b>	<b>2 982 804,10</b>	<b>2 711 669,54</b>	<b>3 042 953,34</b>	<b>2 825 492,01</b>
<b>Total général</b>			<b>8 467 007,88</b>	<b>2 160 062,70</b>	<b>1 931 064,23</b>	<b>4 191 271,02</b>	<b>3 898 679,81</b>	<b>3 550 249,89</b>	<b>3 272 420,96</b>	<b>2 982 804,10</b>	<b>2 711 669,54</b>	<b>3 042 953,34</b>	<b>2 825 492,01</b>

Encourt de la dette (capital restant dû) / CAF brute = **capacité de désendettement**

2 825 492 € / 658 300 € = **4,29**

8. Situation pluriannuelle des emprunts par annuité

Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	52 853,21	52 853,21	52 853,21	52 853,21						
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	6 238,58	6 238,58	6 238,58	6 238,58						
<input checked="" type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00			90 776,64	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	45 388,32	
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,05
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99				
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,77	9 522,04	9 522,04	9 522,04	9 522,04						
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98		
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96		
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	17 862,16	17 862,16	17 862,16	17 862,13						
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	28 196,42	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27									111 838,19	146 683,76
<b>Total du Budget UNION</b>			<b>8 467 007,88</b>	<b>319 439,09</b>	<b>324 543,00</b>	<b>415 319,64</b>	<b>506 096,25</b>	<b>419 620,29</b>	<b>419 620,29</b>	<b>388 842,30</b>	<b>366 900,34</b>	<b>262 082,27</b>	<b>296 927,78</b>
<b>Total général</b>			<b>8 467 007,88</b>	<b>319 439,09</b>	<b>324 543,00</b>	<b>415 319,64</b>	<b>506 096,25</b>	<b>419 620,29</b>	<b>419 620,29</b>	<b>388 842,30</b>	<b>366 900,34</b>	<b>307 470,59</b>	<b>296 927,78</b>

## B/ Les évolutions du compte administratif par chapitre

## Section de fonctionnement : Dépenses réelles

Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021
011 (charges à caractère général)	833 415,64 €	805 872,50 €	454 943,69 €	515 320,11 €	526 954,95 €
012 (Charges du personnel)	1 554 847,42 €	1 564 953,27 €	1 492 860,99 €	1 475 162,40 €	1 512 289,37 €
65 (autres charges)	414 912,63 €	447 696,68 €	419 941,05 €	329 672,02 €	328 719,97 €
66 (charges financières)	127 050,38 €	115 234,03 €	104 016,58 €	61 823,71 €	32 401,72 €
67 (charges exceptionnelles)	900,00 €	346,36 €	1 140,91 €	8 181,76 €	1 215,35 €

## Section de fonctionnement : Recettes réelles

Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021
013 (atténuation de charges)	81 575,01 €	59 977,91 €	60 256,45 €	44 571,78 €	42 170,06 €
70 (vente de produits)	207 491,47 €	193 470,85 €	184 373,05 €	177 854,80 €	173 184,00 €
73 (Impôts et taxes)	2 777 621,70 €	476,00 €	0 €	0 €	7 468,00 €
74 (dotations, subvention et participation)	689 126,78 €	3 911 030,42 €	2 814 377,55 €	2 759 050,73 €	2 835 675,40 €
75 (autres produits de gestion courante)	/	/	1,98 €	/	1,22 €
77 (produits exceptionnels)	4 143,53 €	7 352,08 €	22 855,31 €	4 403,00 €	1 323,47 €
78 (Reprise sur provision)	/	/	/	/	1 500 000 €

## Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021
020 (dépenses imprévues)	/	/	/	/	/
13 (subventions d'investissement)	15 831,56 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	289 616,86 €	271 134,56 €	260 356,17 €	2 212 953,59 €	252 743,53 €
20 (immobilisation incorporelles)	392 171,50 €	188 501,18 €	121 825,37 €	110 338,69 €	139 470,91 €
204 (subventions d'équipement versées)	1 377,00 €	2 400,00 €	250 780,63 €	40 044,19 €	510 743,93 €
21 (immobilisation corporelles)	395 606,91 €	162 919,24 €	175 064,49 €	478 750,74 €	160 140,92 €
23 (immobilisation en cours)	447 830,08 €	707 336,03 €	887 909,19 €	874 426,74 €	2 912 664,38 €
27 (Autres immobilisations financières)	0 €	0 €	0 €	56 200,00 €	0 €

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021
10 (dotations, fond divers et réserves)	831 580,20 €	106 186,55 €	249 277,84 €	520 170,88 €	160 346,71 €
13 (subventions d'investissement)	1 084 479,96 €	173 476,80 €	562 548,40 €	754 789,35 €	927 912,10 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	/	/	/	1 969 859,31 €	/
23 (immobilisation en cours)	111 803,40 €	0 €	/	/	/
45 (opération pour compte de tiers)	/	/	/	/	/

## C/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre

### Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021
011 (charges à caractère général)	3 875,38 €	3244,82 €	3 322,78 €	4 322,62 €	3 376,52 €
022 (dépenses imprévues)	/	/	/	/	/
65 (autres charges)	195 546,62 €	179 773,99 €	171 015,84 €	168 228,19 €	157 051,21 €
66 (charges financières)	19 189,42 €	16 272,99 €	13 293,35 €	11 634,58 €	8 031,10 €

### Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021
70 (vente de produits, prestations de services)	255 457,20 €	250 303,36 €	226 383,49 €	206 027,64 €	190 222,71 €
75 (autres produits de gestion courante)	4 222,74 €	2 665,50 €	2 663,16 €	607,44 €	1 754,61 €

## Le compte administratif du budget annexe par chapitre (suite)

## Section d'investissement: Dépenses

Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021
16 (emprunts et dettes assimilées)	65 394,34 €	68 288,96 €	38 073,22 €	35 018,00 €	36 576,54 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	14 644,00 €	5 120,00 €	375 170,00 €	6 199,86 €	/

## Section d'investissement: Recettes

Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021
10 (dotations, fond divers et réserves)	50 748,50 €	80 038,34 €	73 408,96 €	0 €	16 533,42 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	/	/	202 395,85 €	235 531,81 €	/

## IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

## Introduction: 2022, une année de transition

Si 2018 était une année de reconstruction statutaire, 2019 une année référence, 2020 et 2021 des années de confirmation notamment en terme d'autofinancement, **2022 doit être considérée comme une année de transition:**

- dernière phase de la programmation actuelle en matière de projets structurants, qu'il convient d'étendre à 2023 et 2024
- début des réflexions et des études pour le prochain programme à venir et sur les choix d'aménagements du territoire.

Cela se traduira en matière budgétaire par un choix stratégique anticipé à définir par les élus de l'USAN sur le niveau de reconstitution de notre trésorerie et sa progressivité. C'est ce choix anticipé qui impactera la dimension de notre prochain programme structurant.

Pour mémoire en 2021, la capacité d'autofinancement nette atteint 405 500 € (hors reprise de provision).

## Introduction: 2022, une année de transition

Ce choix stratégique s'inscrit dans un contexte de changements majeurs pour notre structure:

- Déménagement et changement de siège social à Bailleul
- Ajustement à la baisse des subventions (notamment Agence de l'Eau), notamment sur la section de fonctionnement
- Fin des projets Interreg V et engagement dans le futur programme Interreg VI
- Réorganisation interne et évolution des effectifs.

C'est au travers de cette base financière mais aussi des enjeux à venir définis plus haut qu'il vous appartient d'examiner les orientations budgétaires proposés pour 2022.

## A/ Budget Principal - Section de fonctionnement : Dépenses réelles

### 1) Les dépenses réelles de fonctionnement

Ainsi que cela a été développé dans les ROB précédents, l'USAN, entre 2018 et 2020, a fortement comprimé ses dépenses de fonctionnement sur l'ensemble de ses chapitres budgétaires: diminution des charges à caractère générale (011), de la masse salariale (012), des charges de gestion courante (65) et de la charge de la dette par le biais d'une renégociation d'emprunt. Les marges de manœuvres dans ce domaine sont aujourd'hui très réduites.

Malgré la décision de la trésorerie en 2020 et 2021 de transférer certaines dépenses imputées depuis 2016 en section d'investissement, le gonflement du chapitre 011 a été contenu en 2021 et devrait l'être également en 2022.

Parallèlement, la masse salariale serait limitée à hauteur de +1,9 %, et les chapitres 65 et 66 seraient en constante diminution (poursuite des effets de la renégociation de la dette...).

Il s'agit donc de proposer une augmentation maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de + 0,6 % soit + 18 400 €.

Chapitre	Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
011	charges à caractère général	1 162 300,00 €	901 000,00 €	756 200,00 €	690 000,00 €	848 000 €	896 200 €
012	charges du personnel	1 695 000,00 €	1 757 000,00 €	1 571 800,00 €	1 580 000,00 €	1 604 000 €	1635 000 €
65	autres charges de gestion courante	465 000,00 €	466 000,00 €	531 000,00 €	470 000,00 €	426 000 €	384 000 €
656	frais de fonct. des groupes d'élus	/	/	/	/		
66	charges financières	175 000,00 €	135 000,00 €	113 770,00 €	104 000,00 €	55 000 €	36 200 €
67	charges exceptionnelles	10 000,00 €	9 914,35 €	10 000,00 €	10 100,00 €	10 000 €	5 000 €
68	dotations aux provisions semi-budgétaires	/	/	/	/	/	/
022	dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €	0	0	0	5 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 557 300,00 €	3 318 914,35 €	2 982 770,00 €	2 854 100,00 €	2 943 000 €	2 961 400 €

## 2) Les recettes réelles de fonctionnement

Parallèlement aux dépenses, les recettes réelles sont également proposées en hausse de + 0,9 %.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	34 000,00		25 500,00		25 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	167 000,00		172 400,00		172 400,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	2 761 000,00		2 783 800,00		2 783 800,00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	2 962 000,00		2 981 700,00		2 981 700,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	931,21		7 499,90		7 499,90
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	2 962 931,21		2 989 199,90		2 989 199,90
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	385 200,00		480 500,00		480 500,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	385 200,00		480 500,00		480 500,00
	<b>TOTAL</b>	3 348 131,21		3 469 699,90		3 469 699,90
						+
				<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>		3 061 675,10
						=
				<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		6 531 375,00

### Une diminution forte des aides:

- Comme indiqué dans l'introduction, les diminutions des recettes de subvention sont largement orientées à la baisse: l'aide apporté par l'Agence de l'Eau (environ 200 000 € annuel) va drastiquement diminuer voir disparaître. Cette perte débute en 2022 (estimée à -100 000 €) et sera très forte en 2023 et 2024. Les perspectives de rétablissement lors du prochain programme d'intervention (2025 - 2030) sont également faibles.
- l'année 2022 est une année de transition des programmes Interreg 5 à 6: dans ce temps de préparation des projets et de validation par les instances européennes, les aides à la section de fonctionnement sont en baisse.

### Partiellement anticipée par la hausse des cotisations:

L'augmentation lissée des taux de cotisation décidée en 2021 permet de maintenir une recette de fonctionnement en hausse.

## Section de fonctionnement : Recettes réelles

Chapitre	Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
013	Atténuation de charges	41 000,00 €	47 000,00 €	38 000,00 €	20 000,00 €	34 000 €	25 500 €
70	Produits de services, du domaine ..	200 063,78 €	181 914,35 €	182 000,00 €	169 000,00 €	167 000 €	172 400 €
73	Impôts et taxes	2 734 000,00 €	/	/	/	/	/
74	Dotation et participation	590 000,00 €	3 206 288,07 €	2 766 000,00 €	2 680 000,00 €	2 761 000 €	2 783 800 €
75	Autres produits de gestion courante	/	/	/	/	/	/
76	Produits financiers	/	/	/	/	/	/
77	Produits exceptionnels	/	/	4 692,37 €	5 100,00 €	1 000 €	7 500 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	/	/	/	/	/	/
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 565 063,78 €	3 435 202,42 €	2 990 692,37 €	2 874 100,00 €	2 963 000 €	2 989 200 €

## B/ Le budget principal: la section d'investissement

### 1) Les dépenses réelles d'investissement

Contrairement à la majorité des collectivités et même si les élus valident en amont les programmes et les opérations d'investissement, les inscriptions budgétaires annuelles dépendent bien souvent d'avancées programmatiques globales (PGE, projets Interreg, PAPI) mais aussi d'aléas règlementaires, administratifs voire foncières.

### a/ Présentation des dépenses réelles d'investissement

BP2022 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN Page 5

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	925 459,28	21 200,00	571 000,00		592 200,00
204	Subventions d'équipement versées	1 181 055,81	389 300,00	720 350,00		1 109 650,00
21	Immobilisations corporelles	2 139 594,00	70 000,00	1 265 000,00		1 335 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	5 317 023,10	394 120,00	4 380 312,38		4 774 432,38
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>9 563 132,19</b>	<b>874 620,00</b>	<b>6 936 662,38</b>		<b>7 811 282,38</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	700,00				
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	260 000,00		230 500,00		230 500,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>on</sup> (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues			10 000,00		10 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>260 700,00</b>		<b>240 500,00</b>		<b>240 500,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>9 823 832,19</b>	<b>874 620,00</b>	<b>7 177 162,38</b>		<b>8 051 782,38</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	385 200,00		400 500,00		480 500,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00		400 000,00		400 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>785 200,00</b>		<b>880 500,00</b>		<b>880 500,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 609 032,19</b>	<b>874 620,00</b>	<b>8 057 662,38</b>		<b>8 932 282,38</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	2 718 717,82	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	11 651 000,00	=

b/ Les principales opérations proposées pour 2022

Les études	Les travaux
ZEC du Romarin	Fin de construction du Siège
ZEC de Sercus	Réhabilitation Hangar
Renouvellement des plans de gestion	ZEC de Terdeghem (acquisition échanges)
Etude Dignes	ZEC de Sercus (préparation)
Etude Noordpeene	ZEC des 4 Fils Aymon (fin)
ZEC du GALGE	Subventions reversées (LYSE)
Etudes inondations et érosion des sols	Provision ZEC de Borre (réparation malfaçons)
	Travaux restauration de cours d'eau Interreg (Linbatys)

2) Les recettes réelles d'investissement
**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	5 007 805,81	1 054 300,00	2 712 300,00		3 766 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		5 007 805,81	1 054 300,00	2 712 300,00		3 766 600,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	160 023,74		174 987,38		174 987,38
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 151 470,45		2 539 437,62		2 539 437,62
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	900 000,00		1 200 000,00		1 200 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		2 211 494,19		3 914 425,00		3 914 425,00
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		7 219 300,00	1 054 300,00	6 626 725,00		7 681 025,00
021	virement de la section de fonctionnement	3 643 900,00		3 148 775,00		3 148 775,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	376 200,00		421 200,00		421 200,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00		400 000,00		400 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		4 420 100,00		3 969 975,00		3 969 975,00
<b>Total</b>		11 639 400,00	1 054 300,00	10 596 700,00		11 651 000,00

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**

+

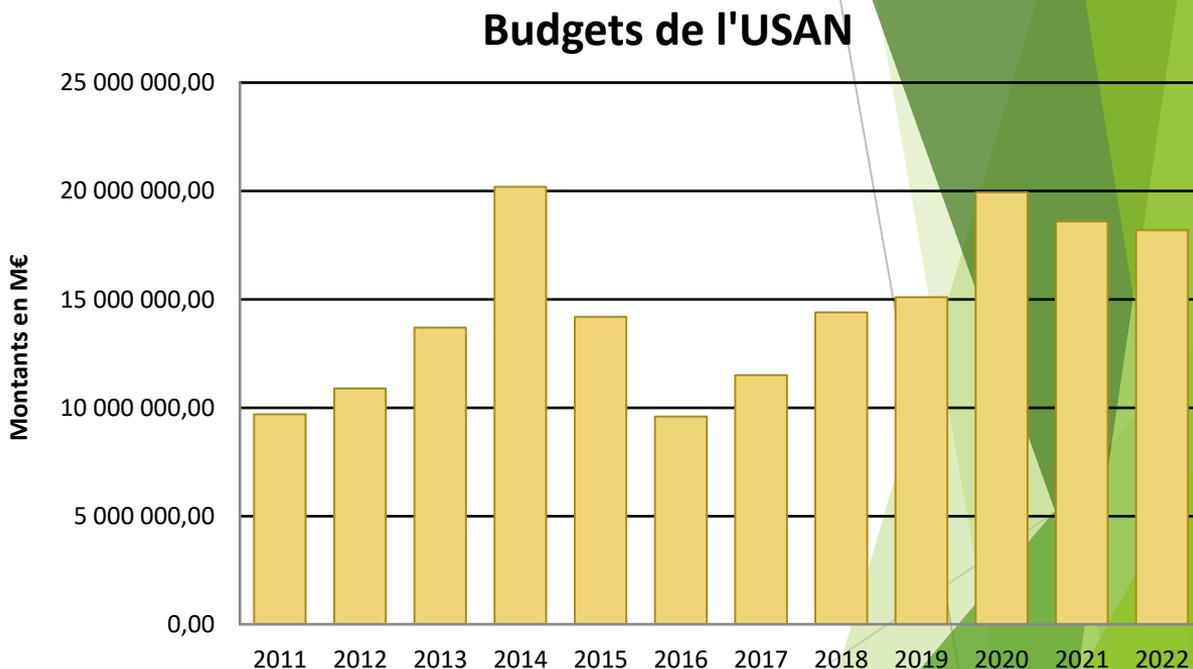
**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

11 651 000,00

=

### C/ Evolution du budget depuis 2011

Années	Budgets de l'USAN
2011	9 700 000,00
2012	10 900 000,00
2013	13 700 000,00
2014	20 200 000,00
2015	14 200 000,00
2016	9 600 000,00
2017	11 500 000,00
2018	14 400 000,00
2019	15 100 000,00
2020	19 936 800,00
2021	18 600 000,00
2022	18 200 000,00



Rappel: Le budget 2020 a été artificiellement gonflé du fait du refinancement de la dette

- En dépenses et recette de fonctionnement = + 617 300 €

- En dépenses et recette d'investissement = 2 587 200 €

Total = 3 204 500 €

## D/ Focus sur la dette = Capital restant

Montants : Capital Restant

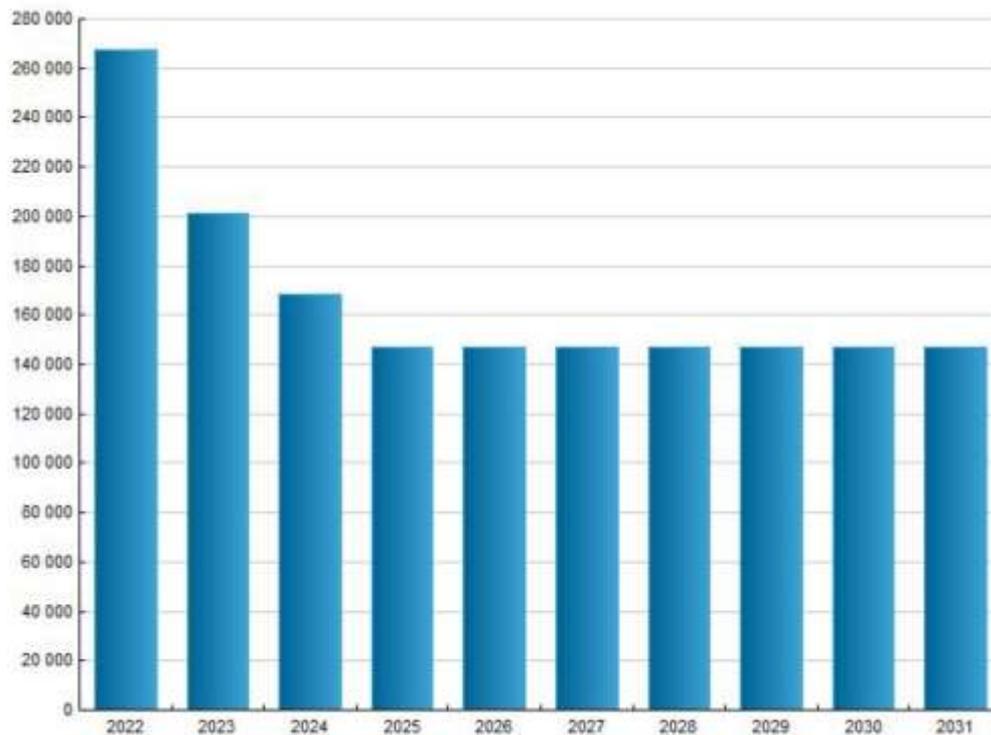
UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	74 874,39	48 723,31	21 356,48							
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	48 125,11	24 519,28								
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	31 500,73									
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	32 220,98									
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27	2 386 027,29	2 269 090,64	2 150 661,80	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46	1 278 248,37
<b>Total du Budget UNION</b>			<b>3 854 359,44</b>	<b>2 572 748,50</b>	<b>2 342 333,23</b>	<b>2 172 018,28</b>	<b>2 030 721,74</b>	<b>1 909 251,17</b>	<b>1 786 230,57</b>	<b>1 661 640,14</b>	<b>1 535 459,87</b>	<b>1 407 669,46</b>	<b>1 278 248,37</b>
<b>Total général</b>			<b>3 854 359,44</b>	<b>2 572 748,50</b>	<b>2 342 333,23</b>	<b>2 172 018,28</b>	<b>2 030 721,74</b>	<b>1 909 251,17</b>	<b>1 786 230,57</b>	<b>1 661 640,14</b>	<b>1 535 459,87</b>	<b>1 407 669,46</b>	<b>1 278 248,37</b>

## Focus sur la dette = Evolution de l'annuité

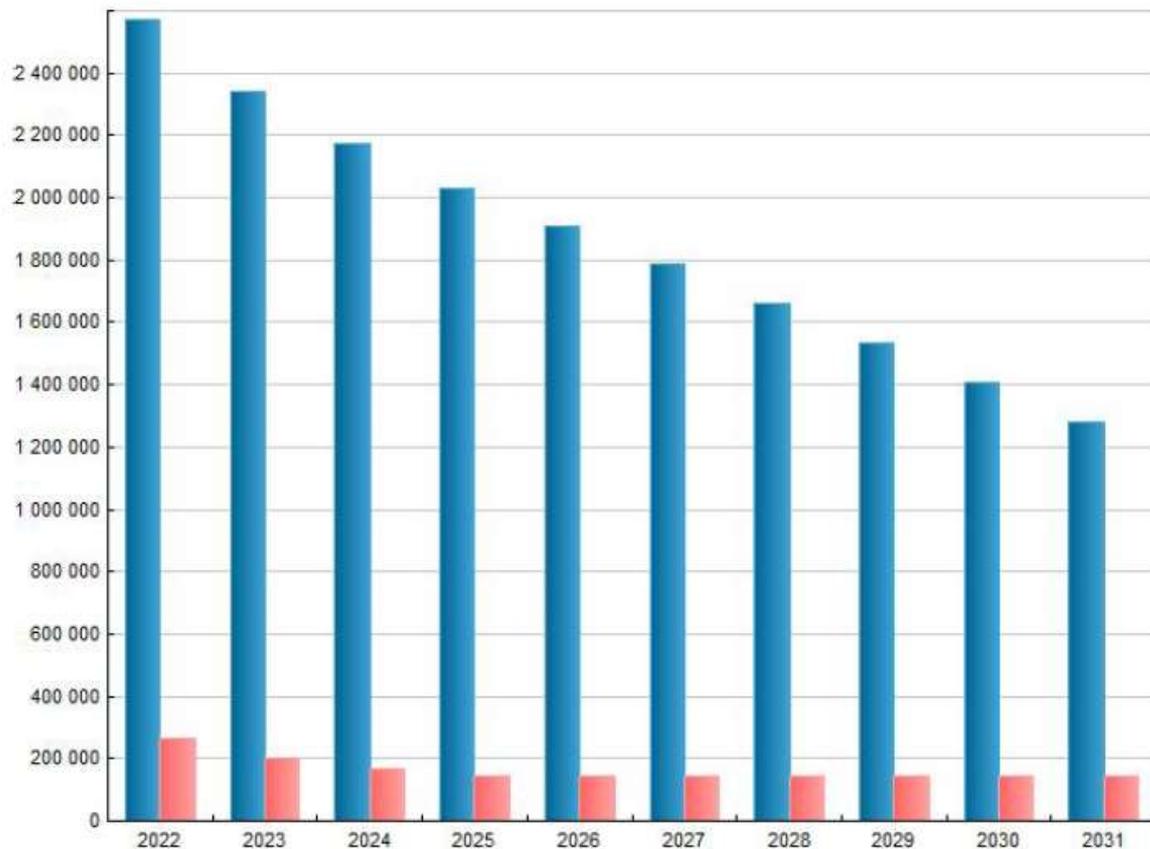
Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	21 846,69							
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,18								
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85									
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	33 300,38									
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76
<b>Total du Budget UNION</b>			<b>3 854 359,44</b>	<b>267 553,18</b>	<b>201 280,86</b>	<b>168 530,45</b>	<b>146 683,76</b>						
<b>Total général</b>			<b>3 854 359,44</b>	<b>267 553,18</b>	<b>201 280,86</b>	<b>168 530,45</b>	<b>146 683,76</b>						

## Focus sur la dette = Evolution de l'annuité



## Focus sur la dette = Evolution de l'annuité par rapport au capital restant dû



## E/ Le budget annexe

### Les dépenses de fonctionnement

BP2022 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 4

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	8 033,42		8 516,54		8 516,54
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	166 000,00		166 000,00		166 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>168 033,42</b>		<b>174 516,54</b>		<b>174 516,54</b>
66	Charges financières	12 000,00		8 760,00		8 760,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues			10 000,00		10 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>180 033,42</b>		<b>193 276,54</b>		<b>193 276,54</b>
023	Virement à la section d'investissement	437 966,58		417 723,46		417 723,46
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>437 966,58</b>		<b>417 723,46</b>		<b>417 723,46</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>618 000,00</b>		<b>611 000,00</b>		<b>611 000,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>611 000,00</b>

## Le budget annexe

### Les recettes de fonctionnement

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	179 988,23		186 980,00		186 980,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante			1 090,15		1 090,15
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	179 988,23		188 070,15		188 070,15
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	179 988,23		188 070,15		188 070,15
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	179 988,23		188 070,15		188 070,15
						+
					<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	422 929,85
						=
					<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	611 000,00

## Le budget annexe

### Les dépenses d'investissement

BP2022 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 5

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	397 966,58		393 923,46		393 923,46
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	397 966,58		393 923,46		393 923,46
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00		23 800,00		23 800,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	40 000,00		23 800,00		23 800,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	437 966,58		417 723,46		417 723,46
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	437 966,58		417 723,46		417 723,46

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	36 576,54	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	454 300,00	=

## Le budget annexe

### Les recettes d'investissement

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés	16 533,42		36 576,54		36 576,54
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>		16 533,42		36 576,54		36 576,54
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		16 533,42		36 576,54		36 576,54
021	virement de la section de fonctionnement	437 966,58		417 723,46		417 723,46
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections					
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		437 966,58		417 723,46		417 723,46
<b>Total</b>		454 500,00		454 300,00		454 300,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

454 300,00

=

## V. LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

## A/ D'un point de vue statutaire

L'USAN applique depuis le 1er janvier 2019 ses nouveaux statuts adaptés aux compétences GEMAPI et SAGE ainsi qu'à la modification de son territoire.

En 2022, un ajustement de périmètre de la CCHF (non significatif) interviendra pour cadrer avec le découpage du nouveau périmètre de l'institution intercommunale des Wateringues, de façon à ce qu'il n'existe aucune zone blanche en matière de compétence GEMAPI au sein de la CCHF.

## B/ D'un point de vue des ressources humaines

Depuis le 1er janvier 2022, l'effectif de l'USAN se compose de 33 agents. Sans compétences, territoires nouveaux ou missions de prestations extérieures nouvelles et surtout sans modification réglementaire conséquente, le bon calibrage de la masse salariale s'établit à 33 comme en 2021 pour notre syndicat en dehors des éventuels contrats de remplacement à durée déterminée.

En 2022, il s'agit de pallier aux départs en retraite de 2 agents, remplacer dans un premier temps par des agents non titulaires.

En 2022, il s'agit de concrétiser la réflexion visant à réorganiser et renforcer le domaine administratif suite au départ du Directeur général en 2021.

Au regard des événements récents et des attentes du territoire, il conviendra dès 2022 d'étudier les modalités d'organisation, possiblement par recrutement, pour développer les actions sur la thématique ruissellement / érosion des sols.

	ETAT DU PERSONNEL	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021
CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS			
	<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
A	Directeur général adjoint des services	1	1	1
	<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
B	Rédacteur Principal de 1ère Classe	1	1	1
C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ère classe	2	2	3
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3	2	1
	<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>27</b>
A	Ingénieur	1	0	0
A	Ingénieur Principal	2	2	1
B	Technicien	0	1	1
B	Technicien Principal de 1ère Classe	1	1	1
B	Technicien Principal de 2ème Classe	1	1	1
C	Adjoint technique territorial	8	9	8
C	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	3	4	4
C	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	7	5	6
C	Agent de Maitrise	2	2	2
C	Agent de Maitrise Principal	2	3	3
	<b>TOTAL GENERAL (a+b+c)</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>33</b>

## C/ D'un point de vue financier

### 1/ la programmation financière jusque 2022- programme 2016 -2022

En s'appuyant sur une trésorerie préservée depuis 2016, nous permet de financer les lourdes opérations d'investissement programmées initialement jusqu'en 2022 (mais repoussé jusque 2024) sans trop recourir à l'emprunt, grâce notamment à l'apport de subventions conséquentes négociées en amont avec les partenaires financiers (Interreg, Agence de l'Eau, PAPI, FEDER...).

Il nous faut ici y apporter une nuance: les crédits Européens ont été attribués sous condition de délai; Or l'instruction administrative et règlementaire, lourde, complexe et longue sur nos opérations d'investissement obligent les services de l'USAN à réaliser une véritable course contre la montre pour ne pas perdre ces subventions. Malheureusement, cette course n'a pas été gagnée pour toutes les opérations, notamment la ZEC de Sercus qui va perdre son financement interreg.

La recherche de financement alternatif est engagée mais difficile dans un contexte général de priorisation des subventions et de contrôle des budgets.

Si malheureusement aucune solution alternative n'est trouvée, les élus seront alors invités à réviser certaines priorités en terme de travaux et/ou de financement.

Enfin, on ne peut que rappeler qu'en complément des subventions négociées, les coûts prévisionnels annoncés aux pages 54 et 55 sur la programmation technique pluriannuelle démontrent, s'il le fallait, que l'ensemble de l'excédent cumulé et de la trésorerie de l'USAN sera absorbé par les opérations structurantes à réaliser jusqu'en 2023.

Le prochain programme doit faire l'objet au plus tôt et bien en amont d'une reconstitution de trésorerie.

## C/ D'un point de vue financier

### 2/ A partir de 2023

a) La préparation du nouveau programme d'investissement nécessite la reconstitution de la trésorerie.

- La trésorerie actuelle est d'ors et déjà affectée quasi complètement au programme en cours
- Les marges de manœuvres sur les dépenses réelles de fonctionnement ont déjà eu lieu entre 2018 et 2020 afin de stabiliser l'autofinancement net, suite aux modifications du périmètre de 2018.
- Depuis 2020, l'autofinancement net est stable à hauteur d'environ 350 à 400 000 € annuel.
  
- Les marges de manœuvres au niveau des recettes de fonctionnement sont restreintes; il nous faut considérer que le niveau des subventions est déjà à son maximum et que la tendance à la baisse significative des subventions est engagée à compter de 2022. L'année 2023 sera une année de perte probable importante de 200 000 € de recettes de fonctionnement.
  
- En la matière, le dernier levier reste l'augmentation des taux de cotisation. Il a déjà été actionné par anticipation.

b) L'augmentation des recettes de cotisation anticipée et raisonnée.

Conformément à la décision décidée lors du ROB 2021, il a été convenu l'augmentation progressive des taux de cotisation (qui n'avait pas évolué depuis 7 ans)

La marge de manœuvre complémentaire souhaitée pour le financement du prochain programme (à partir de 2023/2024) devait s'anticiper dès 2021 afin de pouvoir la lisser de façon raisonnée dans la durée à hauteur de +1,33 %/an en moyenne.

La progressivité permet d'anticiper les dépenses futures sans pour autant bousculer les finances des intercommunalités.

Selon ces principes, la cotisation complémentaire destinée à assurer un autofinancement suffisant pour le prochain programme a été déclinée dans le temps de la façon suivante:

Année	Taux d'augmentation de la cotisation
2021	+ 2 %
2022	+ 2 %
2023	+ 2 %
2024	+ 2 %
2025	0
2026	0

## C/ D'un point de vue technique

Détails des opérations programmées.

### 1) Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Plan de Gestion	Linéaire concerné	Etat de la démarche réglementaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Renouvellement de la DIG
METEREN BECQUE	49 km	⇒ Mise en œuvre depuis le 28/12/2015 <b>Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaire le 07/05/2021</b>	Fait (2021)
BOURRE	27 km	Mise en œuvre depuis le 14/12/2016 <b>+ Renouvellement DIG jusqu'au 05/08/2026</b> <b>+ Renouvellement Autorisation jusqu'au 31/12/2023</b>	Fait (2021)
FRENELET	23,5 km	<b>Mise en œuvre depuis le 26/02/2019</b>	
NIEPPE / CANAL D'HAZEBROUCK	52 km	<b>Mise en œuvre depuis le 05/04/2017</b>	A engager en 2022 + prolongation de l'Autorisation jusqu'en 2024
YSER	353 km	⇒ Mise en œuvre depuis le 26/09/2016 <b>En attente de l'Arrêté complémentaire de renouvellement de la DIG</b>	Fait (2021)

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (suite)

Plan de Gestion	Linéaire concerné	Etat de la démarche réglementaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Renouvellement de la DIG
GRANDE BECQUE DE ST JANS	47,5 km	Mise en œuvre depuis le 19/09/2017	A engager en 2022 + prolongation de l'Autorisation jusqu'en 2024
PLATE BECQUE BORRE BECQUE	92 km	Mise en œuvre depuis le 06/12/2017	A engager en 2022 + prolongation de l'Autorisation jusqu'en 2024
LYS RIVE DROITE	67,5 km	Mise en œuvre depuis le 13/06/2016 > En attente de l'Arrêté complémentaire de renouvellement de la DIG	Fait conjointement avec la MEL (2021)
LONGUE BECQUE ET MELDE	52 km	Enquête publique en février-mars 2021. CODERST 19/10/2021 ⇒ En attente de l'Arrêté Préfectoral	
FILET MORAND	7,4 km	DIG engagée, à déposer en 2022	A déposer en 2022

Des nouveaux linéaires devront prochainement faire l'objet d'un plan de gestion pour un linéaire total de 165 km :

- les nouveaux linéaires du territoire Lys rive droite (ex-SI3H) seront ajoutés au renouvellement du plan de gestion initial (Lys rive droite),
- le territoire de la Falaise Morte, nouvellement confié par la CCHF, sera réalisé par l'USAN ;
- les territoires Vieille Lys et Lawe, confiés en gestion par la CCFL et en lieu et place de l'ex-SIPAL, dont l'élaboration des plans de gestion est prévue par le SYMSAGEL ;
- le territoire de la Naviette et de la Deûle, sur la CC Pévèle-Carembault, fera l'objet d'un plan de gestion qui intégrera les nouveaux linéaires. Une coordination avec la MEL et la CAHC sera nécessaire.

## Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (suite)

Au-delà des opérations d'entretien courant (surveillance, piégeage, gestion des embâcles, élagage, faucardement...), les opérations de restauration écologique dans le cadre des Plans de Gestion se traduisent par :

- Un investissement annuel de l'ordre de 100 000 à 150 000 € pour un ensemble d'opérations générales, avec une participation financière de l'Agence de l'Eau
  
- Des opérations spécifiques de restauration globale de linéaire de cours d'eau:
  - Restauration écologique de la Bourre et du Préavin (300 000 € HT) avec une participation financière de l'Agence de l'Eau et Interreg
  
- Des opérations spécifiques de restauration de la continuité écologique:
  - Ouvrages routiers sur l'Yser (60 000 € HT) tranche 3 avec une participation financière de l'Agence de l'Eau et Interreg

## 2) Les ouvrages structurants

Pour ces prochaines années, 8 zones d'expansion des crues (ZEC) sont programmées

Nom de la ZEC	Nom du maître d'œuvre	Début des études	Etat d'avancement	Volume de rétention prévu	Coût prévisionnel HT
ZEC Arnèke	USAN DIH	2015	Travaux réalisés entre octobre 2020 et février 2021	7 900 m <sup>3</sup>	260 000 €
ZEC Terdeghem/Steenvoorde	Artélia	2015	AE obtenue en octobre 2021/ DUP en janvier 2022 / Travaux 2022 ou 2023	47 470 m <sup>3</sup>	600 000 €
Etang des 4 fils aymon à Méteren	Artélia	2017	AE obtenu en juillet 2021 / Travaux 2021 et 2022	85 600 m <sup>3</sup>	1 800 000 €
ZEC Sercus	Antéagroup	2015	Enquête publique mi 2021 / Travaux 2023	7 400 m <sup>3</sup>	530 000 €
ZEC La Levrette à Saint Jans Cappel	Antéagroup	2015	AE obtenu en février 2022/ Travaux 2022 ou 2023	38 500 m <sup>3</sup>	1 700 000 €
ZEC Steenbecque	Antéagroup	2015	DUP et Enquête publique mi 2021 / Travaux 2023	9 300 m <sup>3</sup>	300 000 €
ZEC du Romarin à Morbecque	Artélia	2016	DUP et Enquête publique 2022 / Travaux 2023	47 000 m <sup>3</sup>	680 000 €
ZEC du Galge à Caestre	À attribuer	2022/2023	Etude maîtrise d'œuvre 2022	50 000 m <sup>3</sup>	500 000 €

Soit un total d'investissement de 6,3 M€ HT, avec une participation financière de l'Agence de l'Eau, PAPI Lys, Interreg, et FEDER